Département des Bouches-du-Rhône

EDF CCG de Martigues

Enquête publique

Réfection des digues de protection de la station de pompage et du plan d'eau CGC de Martigues

Procès-verbal de synthèse

Marc CHALLEAT
Commissaire enquêteur

Octobre 2022

L'article R.123-18 du Code de l'environnement précise que « dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

Dans le cas présent nous avons réceptionné les registres à l'issue de l'enquête, le vendredi 28 octobre 2022 à 16h30.

Nous avons adressé le présent procès-verbal de synthèse, le samedi 29 octobre 2022, au responsable du projet (EDF), par envoi électronique à Mme Dermine, ingénieur environnement, laquelle a accusé réception du document le 29/10/2022.

Le responsable du projet a été invité à produire ses observations éventuelles.

Document établi
Le commissaire enquêteur
Marc Challéat

Adressé le 29 octobre 2022
à Mme Dermine, EDF
Ingénieur environnement

Accusé réception le 29/10/2022 Signature

1. Synthèse des observations recueillies

L'enquête s'est déroulée dans un climat parfaitement serein.

Aucune pétition n'a été reçue, ni aucun e-mail.

Aucune observation orale n'a été recueillie (copie du registre d'enquête jointe).

Un avis écrit a été présenté par le maire de Martigues (annexe jointe)

Aucune opposition aux travaux de réfection des digues n'a été exprimée.

Avis du Maire de Martigues

Par lettre du 25 octobre 2022, Henri Cambessedes, 1er adjoint au maire souligne que « La ville de Martigues soutient avec force son engagement quant au maintien et au développement de cette centrale …. ». Il poursuit en écrivant « J'émets donc un avis favorable sans réserve au présent dossier soumis à enquête publique et vous informe que le conseil municipal délibérera le 14 novembre prochain en ce sens ... ».

Annexe
Copie du registre d'enquête

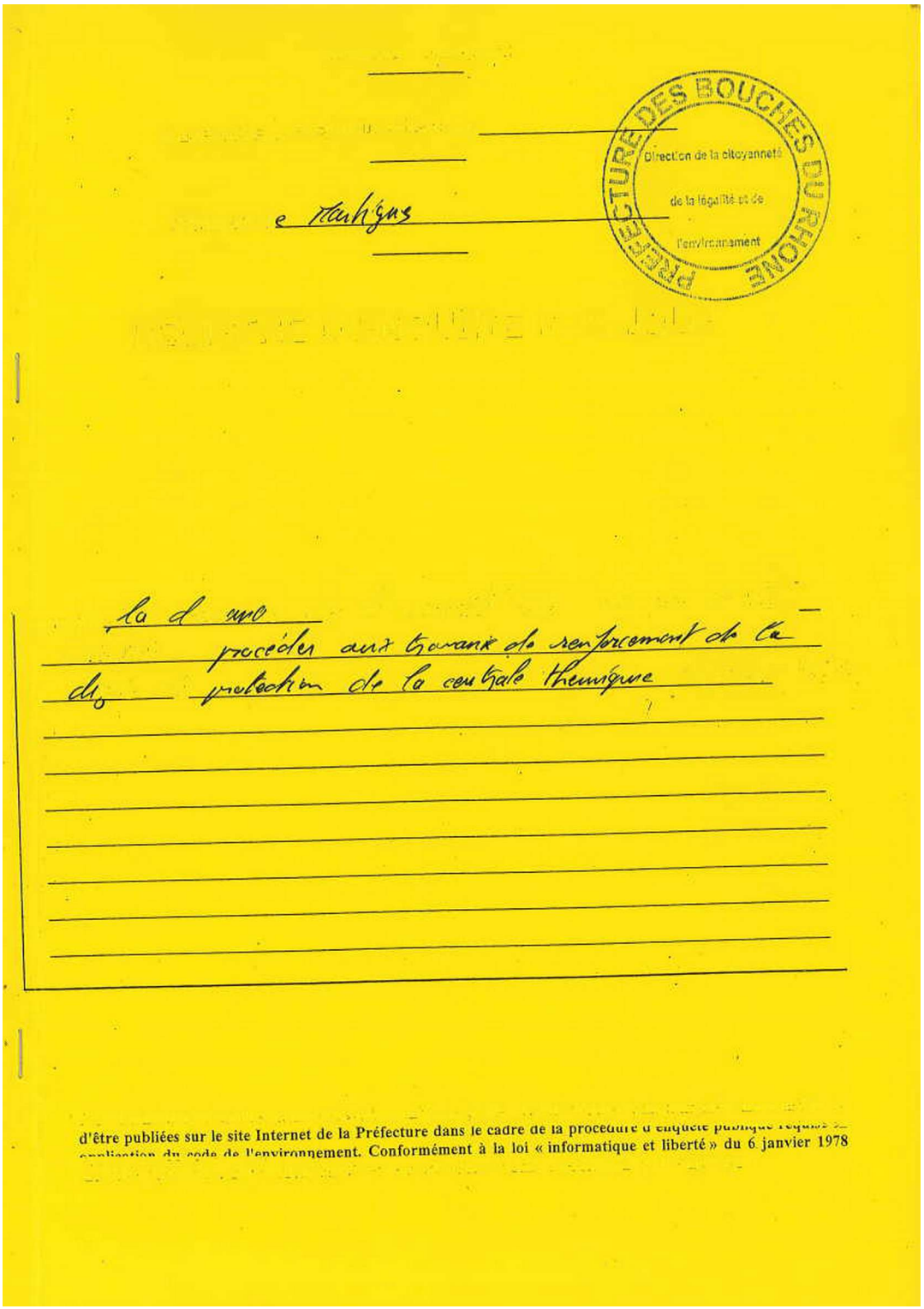

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE
Direction de la citoyenneté
de la légalité et de
l'environnement

e Martigues

la d ano
procéder aux travaux de renforcement de la
dio protection de la centrale thermique

d'être publiées sur le site Internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enquête publique requise
application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978

ENQUÊTE RELATIVE

A

Demande de la société EDF en vue d'être autorisée à effectuer des travaux de renforcement de la digue de protection de la Centrale Cycle Combiné Gaz (CCG) de Martigues - Ponteau.

En exécution de l'arrêté du 8 Septembre 2022 de Monsieur le Préfet de Bouches-du-Rhône, je, soussigné Mme CHALLEAT Marc ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 15 feuillets non mobiles, pour recevoir pendant une durée de , du 10 octobre 2022 au 28 octobre 2022

Les 10 octobre 2022 de 9 heures — à 12 heures —
17 octobre 2022 de 13 heures 30 à 16 heures 30
21 octobre 2022 de 9 heures — à 12 heures —
28 octobre 2022 de 13 heures 30 à 16 heures 30
— de — heures — à — heures —
de heures à heures
de heures à heures
de heures à heures
de heures à heures
de heures à heures
de heures à heures

les observations du public.

A Martigues, le 10 octobre 2022

Première journée :

Le 10 octobre 2022 de 9 heures 00 à 12 heures —

1. - Observations de M.

Pas d'observation recueillie.

Le 17 octobre 2022 de 14h00 à 16h30.

Pas d'observation recueillie.

le 21 Octobre 2022 de 9h00 à 12h00

Pas d'observation recueillie

le 28 Octobre 2022 de 13h30 à 16h30

Pas d'observation orale recueillie.
Lettre du 20 octobre 2022 du 1er adjoint au maire de Pontignan, Mr Henri CAMBESSEDES (jointe)

Registre d'enquête clôturé par
Mme CHALREAT
le 28 octobre 2022 à 16h30

ANNEXE
COURRIER DU MAIRE

Martigues

Le 25 octobre 2022
N° 4618 /
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.42.44.31.00
Fax : 04.42.42.11.79
Courriel : dau@ville-martigues.fr
Affaire suivie par : Anne-Laure ROUX

Monsieur CHALLEAT
Commissaire enquêteur

OBJET : Enquête publique Centrale EDF Ponteau

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La société Electricité De France exploite le site de Cycle Combiné Gaz (CCG) de Lavéra sur le site de Ponteau.

Les événements météo-marins de 2017 ont endommagé la digue de protection de la centrale, créant et aggravant des désordres sur l'ensemble du linéaire de la digue.

Le diagnostic réalisé a mis en évidence la nécessité de procéder à une profonde réfection de l'ensemble de l'ouvrage, objet notamment de la présente enquête publique, afin de garantir sa pérennité. Cette opération s'inscrit également dans l'obligation de 'maintien en état' des ouvrages imposée par l'arrêté autorisant la concession d'endigage et d'utilisation du Domaine Public Maritime.

Au vu des éléments présentés dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, les travaux de renforcement de la digue impacteront le milieu marin de manière négligeable, tandis que l'emplacement du chantier de stockage des matériaux se fera dans l'emprise du complexe industriel. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a donc émis un avis favorable sans condition à la demande.

La Ville de Martigues affirme avec force son engagement quant au maintien et au développement de cette centrale, dont la production d'énergie est primordiale pour notre territoire. En effet, ce site a permis de produire, en 2021, 17 % de la production thermique d'EDF en France et 12 % de la consommation d'électricité de la région PACA, équivalent à la consommation domestique de 600 000 foyers.

La crise énergétique que traverse notre pays, et plus globalement les pays européens, démontre l'absolue nécessité de disposer d'un opérateur public fort pouvant s'appuyer sur un outil industriel performant, moderne et pérenne.

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
B.P. 60101 - 13692 Martigues Cedex - Tél. 04 42 44 33 33 - Télécopie 04 42 42 10 50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Les travaux soumis à enquête publique portant sur la réfection de la digue permettront d'assurer cette pérennité, tout en ayant un impact environnemental insignifiant de par les mesures d'évitement et de préservation mises en œuvre.

J'émets donc un avis favorable sans réserve au présent dossier soumis à enquête publique et vous informe que le conseil municipal délibérera le 14 novembre prochain en ce sens pour affirmer l'attachement profond de la ville de Martigues à sa centrale électrique, même si l'enquête publique sera alors achevée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire empêché
Le 1er Adjoint au Maire

MAIRIE DE MARTIGUES

Henri CAMBESSEDES